

Séance du 31 mars 2025 Délibération n° 31032025-27	
Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 14 - absents excusés ayant donné procuration : 3 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire. Présents : Christophe BEC, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER. Excusés : Aurore BORREDA (pouvoir donné à C. BEC), Axelle BOYER (pouvoir donné à C. VIGUIER), Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à M. ROUMEGOUS). Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE.
Date de convocation : 27 mars 2025 Date d'affichage : 27 mars 2025	
Objet de la Délibération : Acquisition de parcelles Impasse du Galinié	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame POUJOL Roger et Marie ainsi que Monsieur et Madame RAYNAL Jean-Luc et Danielle souhaitent céder à la Commune de Montbazens leurs parcelles présentes sur l'emprise de la route Impasse du Galinié à Montbazens. Monsieur le Maire explique que cette route est inscrite au tableau de classement des voiries d'intérêt communautaire et que la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens souhaite refaire cette année le revêtement de cette voirie car elle est en très mauvais état. Les parcelles présentes sur l'emprise de la voirie sont privées cependant la voie est ouverte à la circulation. Afin de régulariser la situation et intégrer cette voirie dans le domaine public, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition des parcelles présentes sur l'emprise de la route Impasse du Galinié. Il présente un plan du tracé approximatif de l'emprise de la voie sur les parcelles.

Monsieur et Madame POUJOL Roger et Marie proposent à la Commune de Montbazens la cession de leurs parcelles présentes sur l'emprise de la route Impasse du Galinié, correspondant à une partie des parcelles cadastrées section AL n°11, n°12, n°318 et n°320, pour un montant de 1€.
Monsieur et Madame RAYNAL Jean-Luc et Danielle proposent à la Commune de Montbazens la cession leur parcelle présente sur l'emprise de la route Impasse du Galinié, correspondant à une partie de la parcelle cadastrée section AL n°322, pour un montant de 1 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section AL n°11, n°12, n°318 et n°320, pour un montant de 1€ (un euro) dont le tracé approximatif figure sur le plan annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n°322, pour un montant de 1€ (un euro) dont le tracé approximatif figure sur le plan annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les frais de notaire, les frais de géomètre et les frais annexes seront à la charge de la commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du foncier énoncé ci-dessus.

VOTES :

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 5

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 4 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Francis ESPINASSE

Le Maire,

Jacques MOLIERES

